

**JOURNAL OFFICIEL****DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****NUMERO SPECIAL**Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 156  
N° 25 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 26  
no Tiunu 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

**SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRÊTES DU PRÉSIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

Pages

**Présidence****Chancellerie de l'ordre de Tahiti Nui**

Arrêté n° 1876 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Morihiro Nagahori au grade de commandeur.....	481
Arrêté n° 1877 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Jean-Baptiste Maurice Gilbert Cérans-Jérusalémy au grade de chevalier.....	481
Arrêté n° 1878 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Yvanhoe Teamotuaitau dit Papa Matarau au grade de chevalier.....	482
Arrêté n° 1879 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Cyoruku Muroi au grade de commandeur.....	482
Arrêté n° 1880 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Vidhan Chaudhari au grade d'officier.....	482
Arrêté n° 1881 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Louise Peltzer épouse Groznykh au grade d'officier.....	483
Arrêté n° 1882 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Maliana Enite Temaiana épouse Lafourcadé au grade de chevalier.....	483
Arrêté n° 1883 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Claudino Laurent au grade de chevalier.....	484
Arrêté n° 1884 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Erig-Horn Yo au grade d'officier.....	484
Arrêté n° 1885 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Henri Cornette de Saint-Cyr au grade de chevalier.....	484

Arrêté n° 1886 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Matahiapo Tuataa épouse Cowan au grade de chevalier . . . . .	485
Arrêté n° 1887 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Homer Krehbiel Morgan au grade d'officier . . . . .	485
Arrêté n° 1888 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Flora Aurima épouse Devatiné au grade d'officier . . . . .	485
Arrêté n° 1889 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Yvette Tepoe Temauri au grade de chevalier . . . . .	486



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

#### PRESIDENCE

#### CHANCELLERIE DE L'ORDRE DE TAHITI NUI

**ARRETE n° 1876 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Morihiro Nagahori au grade de commandeur.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Morihiro Nagahori, président-directeur général de Nagahori Corporation, est nommé commandeur dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1877 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Jean-Baptiste Maurice Gilbert Céran-Jérusalémy au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Baptiste Maurice Gilbert Céran-Jérusalémy est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1878 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Yvanhoe Teamotuitau dit Papa Matarau au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Yvanhoe Teamotuitau dit Papa Matarau est nommé chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1879 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Cyoruku Muroi au grade de commandeur.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Cyoruku Muroi, président de Muroi Pearl Corporation, est nommé commandeur dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1880 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Vidhan Chaudhari au grade d'officier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er. — M. Vidhan Chaudhari, grossiste en perles et distributeur de bijoux, est nommé officier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1881 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Louise Peltzer épouse Groznykh au grade d'officier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er. — Mme Louise Peltzer épouse Groznykh, professeur des universités de 2e classe, présidente de l'université de la Polynésie française, est nommée au grade d'officier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1882 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Maliana Enite Temaiana épouse Lafourcade au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er. — Mme Maliana Enite Temaiana épouse Lafourcade, propriétaire et gérante d'entreprise, gestionnaire de pension de famille, restauratrice, transporteur touristique, est nommée au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2. — Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1883 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Claudino Laurent au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Claudino Laurent, chef du service de l'Imprimerie officielle, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1884 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Eng-Horn Yo au grade d'officier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres

du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Eng-Horn Yo, neurochirurgien retraité, ancien chef du service de neurochirurgie au Centre hospitalier de la Polynésie française, membre titulaire du conseil de l'ordre des médecins de Polynésie française, est nommé au grade d'officier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1885 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Henri Cornette de Saint-Cyr au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Henri Cornette de Saint-Cyr, directeur de l'école de voile de Arue, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1886 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Matahiapo Tuataa épouse Cowan au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— Mme Matahiapo Tuataa épouse Cowan est nommée au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1887 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de M. Homer Krehbiel Morgan au grade d'officier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Homer Krehbiel Morgan, manager, consultant, concepteur et traducteur de documents touristiques, est nommé au grade d'officier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1888 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Flora Aurima épouse Devatine au grade d'officier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— Mme Flora Aurima épouse Devatine est nommée au grade d'officier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.

**ARRETE n° 1889 PR du 25 juin 2007 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre de Tahiti Nui de Mme Yvette Tepoe Temauri au grade de chevalier.**

Le Président de la Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
grand maître de l'ordre de Tahiti Nui,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83-2006 APF/SG du 26 décembre 2006 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 96-81 APF du 5 juin 1996 rectifiée portant institution de l'ordre de Tahiti Nui, et notamment dans son article 11 ;

Vu l'arrêté n° 660 CM du 24 juin 1996 modifié portant statut de l'ordre de Tahiti Nui ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur ;

Vu l'avis du conseil de l'ordre de Tahiti Nui en date du 21 juin 2007,

Arrête :

Article 1er.— Mme Yvette Tepoe Temauri, professeur d'éducation physique et sportive, est nommée au grade de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui, pour prendre date à la remise réglementaire de l'insigne.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement, chancelier de l'ordre de Tahiti Nui, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 juin 2007.  
Gaston TONG SANG.